

Mémoire sur le dossier «Agrandissement du LES de Lachenaie»

Présenté à : Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Préparer par : Michel Robert

Mémoire sur le dossier «Agrandissement du LES de Lachenaie»

Mon nom est Michel Robert et je suis citoyen de Le Gardeur près du secteur de la Presqu'île.

Je m'intéresse à ce projet, car je crains que l'on cause des dommages irréparables à tout le voisinage, tel à la faune, à la flore et aux humains, si le projet est autorisé.

Mon mémoire se divise en trois thèmes qui me préoccupent, le premier concerne les normes en environnement, le second concerne le coût réel d'un tel site et le troisième concerne les plaintes.

1. Norme en environnement.

BFI dit que leur site respecte les normes du Québec, mais je me pose des questions sur «comment a-t-on établi les normes?», pour un site de cette ampleur. Il n'existe pas de tel site au Québec, ni au Canada d'ailleurs, ce sera une première.

Les normes servent à établir les règles et normalisent les façons de faire, mais elles sont souvent issues des erreurs du passé. Ce sont les mauvaises expériences qui nous amènent à établir des normes dans le but d'éviter de refaire les mêmes erreurs. Je ne crois pas que nous ayons assez d'expérience (ou la connaissance) pour autoriser un site de cette ampleur, l'autoriser serait déjà là une erreur.

Rappelons-nous le gigantesque tas de pneus de St-Amable, ce fut un désastre, et n'a-t-il pas été conclut que «le tas était beaucoup trop gros». Serions nous en train de faire la même erreur? À mon avis, si ce projet est autorisé, c'est ce que nous ferons.

Le site actuel cause déjà beaucoup d'inconvénients aux résidents du secteur de la Presqu'île tel que les odeurs, les mouettes, les fientes de mouette, les bruits de la machinerie, la circulation etc., l'agrandissement du site ne fera qu'accentuer ces inconvénients et en plus ces inconvénients affecterons un beaucoup plus grand nombre de résidents. Depuis le début des audiences, ni BFI, ni le ministère, ne m'a convaincu qu'ils seraient en mesure de mettre en place un control assez sévère, pour que la gestion du site toujours conforme aux normes et même au-delà. En plus, ces mesures de contrôle doivent aller au-delà des 25 ans d'exploitation du site.

Les odeurs dont ils n'ont pas le control à 100% et les mouettes dont ils n'ont également pas le control à 100% cause énormément de tors à la population près du site. Les eaux de ruissellement, les eaux de surfaces dont ils contrôlent via un fossé de contournement et un bassin de rétention, «qu'arrivera-t-il advenant des pluies diluviennes comme nous avons connus en 1987?» «Y aura-t-il

déversement et contamination des eaux avoisinantes?» Peut-être l'ont-ils prévu, ou peut-être cela a été considéré négligeable lors des études d'impact.

N'oublions pas ce qui est arrivé avec le tas de pneus de St-Amable.

On se souvient également, que le ministère de l'environnement a averti toute la population au cours des deux dernières années, sur le fait de trouver des oiseaux morts et qu'ils pouvaient être infectés par le virus du Nil. Ces oiseaux devaient être acheminés en laboratoire pour une analyse. Je ne veux pas comparer les cas, mais je crains, qu'il y ait plus de risques de contamination pour tout le voisinage près d'un tel site d'enfouissement, que d'être infecté par le virus du Nil. Cette fois-ci, c'est la population qui averti le ministère de l'environnement sur les risques de faire un tas d'ordures beaucoup trop gros, en perdre le control serait un désastre. N'oublions pas, que le site est situé près des rivières l'Assomption et Des Prairies à l'embouchure du fleuve St-Laurent en plus d'être tout près du nouvel hôpital en construction.

Je ne crois pas, qu'au Québec il y ait de normes assez sévères pour un tel site. Même avec des mesures extrêmement sévères, il faudrait que BFI soit toujours en control à 100%, et ça non plus, je ne le crois pas.

J'espère que le ministère tiendra compte des inquiétudes de la population, je crois que ces inquiétudes sont fondées.

2. Le coût réel d'un tel site.

Comme mentionné lors de la première partie de l'audience, à 37,50 dollars de la tonne, 40 millions de tonnes, cela fait pas moins de 1,5 milliard de dollars, c'est-à-dire 60 millions de dollars par années, c'est beaucoup d'argent. Enlever tous les frais pour la mise en œuvre et l'exploitation de ce site, je crains que l'on se fasse leurrer. J'aimerais que le gouvernement évalue les coûts réels du site de Lachenaie.

Au prix que BFI charge, je crois que nous pourrions investir un peu de cette somme dans le recyclage et dans les sites de compostage ou tout autres solutions écologiques.

J'aimerais également que le gouvernement évalue les revenus générés par la mise en œuvre du groupe turboalternateur d'une capacité de 3,9 mégawatts, dont ils vendent l'énergie à Hydro Québec, je crains là aussi, qu'on leurs donnent beaucoup d'argent. Ce revenu défraie probablement une bonne partie de leurs coûts d'exploitation.

J'espère que le ministère évaluera et analysera bien les coûts, il faut que la facture soit raisonnable, ce sont les contribuables qui paient.

3. Les plaintes.

Je suis inquiet lorsque je vois dans le rapport fournit par BFI sur la synthèse des impacts négatifs, que la plupart des inconvénients causés à la population sont classifiés négligeables et mineurs.

Présentement, les gens ne savent pas tous, où et comment ils doivent se plaindre des inconvénients qu'ils subissent. En plus, ça prend un certain nombre de plaintes pour que le ministère agisse. Je ne crois pas que ce système de plaintes soit efficace, les gens doivent faire l'effort d'appeler et en plus la plupart des gens croient que leurs plaintes ne seront pas prises au sérieux. Ces plaintes sont-elles bien enregistrées et comptabilisées au ministère ?

Pour avoir un portrait plus près de la réalité, de ce que vivent les gens près du site de Lachenaie, le ministère pourrait faire des sondages. Ces sondages pourraient être sur une base mensuelle et lors d'un trop grand nombre de plaintes il pourrait y avoir des sondages plus sporadiques.

J'espère que le ministère évalue bien, les inconvénients causés à la population près du site de Lachenaie, et cela même à l'étape actuelle du dit site. En plus, qu'il évalue aussi combien plus grand de la population sera touchée, si le site est agrandi.

Michel Robert